

Attention aux chenilles processionnaires

Vigilance face aux chenilles processionnaires.

Les chenilles processionnaires prolifèrent dans le **parc Anne-de-Kiev** : soyez prudents face à ces insectes aux poils urticants, dangereux pour la santé des hommes et des animaux - en particulier des chiens. Tous contacts directs avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées doivent être évités.



chenilles processionnaires

Mieux les reconnaître pour mieux se protéger

Il existe deux espèces de chenilles processionnaires en France ayant un impact sur la santé humaine : la chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pytiocampa*) et la processionnaire du chêne (*T. processionea*). La première colonise des résineux de la famille des pins (pin sylvestre, pin noir, cèdre de l'Atlas...) et la seconde des feuillus de la famille des chênes (chêne sessile, chêne pédonculé...).

Comment reconnaître les chenilles processionnaires ?

La processionnaire du pin

Les chenilles produisent des soies urticantes volatiles, présentes sur leurs corps, dans les cocons, dans les nids, sur l'écorce et dans les sites d'enfouissements.

Habitats : pins et cèdres

Nid : en forme de bourse de soies, aux extrémités des branches

Chenille : corps foncé, avec de nombreux poils orangés et lignes noires, avec une tête noire

Longueur : maximum 40mm

Procession : sur tronc et sol



chenille processionnaire

La processionnaire du chêne

Les chenilles produisent des soies urticantes volatiles, présentes sur leurs corps, dans les cocons, dans les nids et sur l'écorce de l'arbre.

Habitats : chênes

Nid : tissage plaqué contre l'écorce, sur le tronc ou les grosses branches

Chenille : corps foncé, avec de nombreux poils argentés et lignes oranges, avec une tête noire

Longueur : maximum 50 mm

Procession : sur tronc

Les impacts sur la santé humaine et animale

Si vous observez les symptômes suivants, contactez un **médecin ou un centre antipoison**. Si vous rencontrez des **difficultés respiratoires**, **appelez le 15 ou le 112 sans délais**.

Les symptômes

- Irritation des voies respiratoires, éternuements, nez bouché et qui coule, maux de gorge.
- Yeux rouges, qui piquent, conjonctivites.
- Brûlures, rougeur, œdème, douleur, éruption avec démangeaison.
- Possible nécrose de la langue, inflammation des muqueuses.

Comment se protéger ?

Quelques conseils pour éviter les risques de contacts :

- Porter des vêtements longs, rincer vos vêtements et cheveux en rentrant de balades ;
- Éviter les zones à risque durant la période de présence des chenilles ;
- Ne pas manipuler les nids soyeux présents sur les arbres ou tombés, même s'ils semblent inertes.

Que faire lorsqu'on constate la présence de chenilles processionnaires ?

- Prendre une photo et contacter chenille-risque@fredon-france.fr ou bien le 01 53 83 71 75
- Compléter le formulaire de signalement accessible sur le site www.chenille-risque.info
- Contacter la Mairie.

Plus d'informations sur www.chenille-risque.info

Publié le 19 mars 2025

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Jeudi

Mercredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Jeudi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Vendredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Samedi

09:00–11:45

Dimanche

Fermé

09:00–12:15, 13:30–17:15

Vendredi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).Dernier accès pour une prestation à **17h15**.